

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION



Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 19 999 € : 1500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 20 000 € et 34 999 € : 3000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 35 000 € et 54 999 € : 3500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 55 000 € et 99 999 € : 4500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 154 999 € : 5000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 155 000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

GESTION LOCATIVE

Honoraires de location (bail d'habitation) :

Prise de photos, mise en ligne de l'annonce, recherche de locataire, constitution des dossiers locataires, organisation des visites, proposition de dossier locataire au propriétaire et rédaction du bail :

- ½ loyer hors charges (HC) à la charge du bailleur
- ½ loyer hors charges (HC) à la charge du locataire.

Honoraires de location (bail professionnel) :

Prise de photos, mise en ligne de l'annonce, recherche de locataire, constitution des dossiers locataires, organisation des visites, proposition de dossier locataire au propriétaire et rédaction du bail :

- 10% HT du loyer annuel HT/HC à la charge du bailleur.
- 10% HT du loyer annuel HT/HC à la charge du locataire.

Etat des lieux (bail d'habitation) :

2€/m² à la charge du bailleur
2€/m² à la charge du locataire

Etat des lieux (bail professionnel) :

1,5€/m² à la charge du bailleur
1,5€/m² à la charge du locataire

Honoraires de gestion (bail professionnel) :

- 6 % HT du loyer HT/HC

Frais administratifs pour une reprise de gestion : 550€ HT

Honoraires de gestion (bail d'habitation) :

Prestations incluses	Formule Initiale	Formule Confort	Formule Prestige	Coût hors forfait
EN % Hors taxes du montant du loyer hors charges.	6	8	9	
Mise en place du mandat de gestion	X	X	X	
Émission des avis d'échéance, quittances, encaissement des loyers, charges et allocations	X	X	X	
Réception et contrôle de validité du congé, décompte lors du départ du locataire (dépôt de garantie)	X	X	X	
Planification de la date de départ	X	X	X	
Révision des loyers	X	X	X	
Demande annuelle de l'attestation d'assurance	X	X	X	
Lettre simple de rappel pour la première relance des impayés	X	X	X	
Compte rendu mensuel	X	X	X	
Rendez-vous annuel individualisé	X	X	X	
Visite conseil lors du départ du locataire	X	X	X	
Lettre recommandée pour relance des loyers impayés		X	X	16.66€HT
Gestion de sinistre : représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux		X	X	250€HT/ Dossier
Demande de devis pour travaux et aide à la prise de décision			X	29.16€ HT
Gestion technique de l'entretien courant (inférieur à 1 500€ TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle			X	150€ HT
Recouvrement des créances, remise du dossier à un huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)			X	250€ HT
Gestion technique de l'entretien courant (supérieur à 1 500€ TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle				4% HT du devis HT
Déplacement autre que pour la gestion et moins de 15 minutes sur place				25€ HT
Taux horaire pour toutes autres prestations				80€ HT
Reprise de gestion				200€ HT

Taux de TVA applicable : 20%